



## La santé publique en danger : les députés s'apprêtent à voter un article qui liquide la loi Evin.

### Communiqué de presse

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2015

L'ANPAA, la FFA et le Fonds Actions Addictions ont tenu ce jour une conférence de presse sur le projet de loi de santé.

En effet, l'alcool est responsable de 49 000 morts par an, de la moitié de la délinquance routière et de 30 % des viols et agressions sexuelles. Et pourtant les députés, dans le cadre de l'examen de la loi portée par Marisol Touraine, s'apprêtent à favoriser sa promotion et à réduire à néant la loi Evin qui, depuis 25 ans, offrait une protection équilibrée contre les risques liés à la consommation d'alcool.

En effet, la législation actuelle n'interdit ni la publicité pour les boissons alcooliques ni de parler d'alcool, mais elle précise de façon limitative ce qui est autorisé (Article L.3323-2 et suivants). C'est une loi d'équilibre qui, tout en permettant la publicité directe et indirecte, l'encadre pour ne pas inciter à la consommation d'alcool et pour réduire les risques et les dommages qui lui sont liés. Elle fixe des limites pour éviter les contournements par un dispositif de marketing puissant et insidieux.

L'article 4 bis du projet de loi de santé définit la publicité de manière restrictive sur la base de critères ambiguës et complexes. Il efface toute distinction entre information, publicité et communication. Il deviendra ainsi possible de réaliser une promotion sans limite et légalisera toutes les dérives.

Alors que le Parlement européen débat cette semaine d'une nouvelle stratégie « Alcool » pour renforcer la protection des populations, la France quant à elle est prête à faire un grand retour en arrière.

L'ensemble des professionnels de santé publique avaient annoncé et mis en garde contre les conséquences sanitaires pour les jeunes de la libéralisation de la publicité sur internet par la loi HPST de 2009. Les données du baromètre santé de l'INPES (institut national de prévention et d'éducation pour la santé) parues le 31 mars confirment malheureusement ces prévisions pessimistes. Elles montrent en effet un doublement des ivresses pour les plus jeunes et une augmentation de 50 % des ivresses répétées chez les jeunes femmes.

En votant cet article, les parlementaires, sans forcément en percevoir toutes les conséquences, vont une fois de plus faciliter le développement de l'alcoolisation des jeunes.

Contacts :

Dr Alain Rigaud : 06 08 22 25 29 / Dr Bernard Basset : 07 86 55 54 53 - ANPAA : [www.anpaa.asso.fr](http://www.anpaa.asso.fr)

Dr Michel Reynaud : 06 08 64 65 68, Président Fonds actions addictions : [www.actions-addictions.org](http://www.actions-addictions.org), Vice-Président de la Fédération Française d'addictologie - FFA : [www.addictologie.org](http://www.addictologie.org)

Pr Mickaël Naassila : 03 22 82 76 72 - SFA : [www.sfalcoologie.asso.fr](http://www.sfalcoologie.asso.fr)

Vote de la Commission du Parlement Européen en faveur d'une stratégie alcool européenne

<http://www.anpaa.asso.fr/presse/espace-presse/664-vote-commission-parlement-europeen-strategie-alcool-europeenne>